



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.97)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ PLASTHYLEN SOLLICITE L'AUTORISATION DE REGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SON SITE DE CREPY-EN-VALOIS

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 24 mars 2014, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société PLASTHYLEN en vue de régulariser ses activités de production de films en polyéthylène qu'elle exploite sur la commune de Crépy-en-Valois, ZI n° 3, 2, rue Blaise Pascal.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Michel COCHET, directeur général de la société PLASTHYLEN, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 22 avril 2014 au 23 mai 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Crépy-en-Valois, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Crépy-en-Valois et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Régis BAY, ingénieur en chef en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Alain BROCARD, clerc de notaire en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Crépy-en-Valois, aux jours et heures suivants :

- mardi 22 avril 2014, de 8h30 à 11h30,
- mardi 29 avril 2014 de 13h30 à 16h30,
- samedi 3 mai 2014 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 14 mai 2014 de 8h30 à 11h30,
- vendredi 23 mai 2014 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Crépy-en-Valois, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).